

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mai 2020 : avec le déconfinement, les ventes redémarrent lentement

En mai 2020, 9 471 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en baisse de 29 % par rapport à mai 2019. Ce recul, conséquence des mesures mises en place à la mi-mars en réponse à la pandémie de Covid-19 (confinement de la population et fermeture des commerces non essentiels), est nettement moins important que ceux de mars (- 63 %) et d'avril (- 82 %). Le redémarrage des immatriculations est lié au déconfinement du pays débuté le 11 mai. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont baissé de 13 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en recul de 36 %, n'ont représenté que 51 % des immatriculations du mois de mai. C'est dix points de moins qu'habituellement. La baisse des ventes a concerné les modèles gazole (- 45 %) et essence (- 41 %). Les motorisations hybrides (+ 28 %) et électriques (+ 65 %) ont relevé la tête.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est replié de 28 %, contre - 76 % en avril et - 61 % en mars. Sur un an, ses ventes ont baissé de 8,1 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mai 2020

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 839	1 025	316	741	896	4 817
Cyclomoteur	220	106	23	56	180	585
Motocycle	301	117	53	100	153	724
Voiturette	22	12	5	18	17	74
Remorque légère et caravane	153	121	57	79	81	491
VASP léger	317	138	62	67	185	769
Autobus et autocar	-	-	-	-	-	-
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	410	271	84	162	213	1 140
Camion	37	21	10	18	30	116
Tracteur routier	45	35	9	11	29	129
Semi-remorque	32	12	20	12	18	94
Remorque lourde	2	2	1	5	2	12
VASP lourd	8	3	2	5	4	22
Tracteur agricole	73	55	49	50	69	296
Engin agricole (autre que tracteur)	55	37	30	29	51	202
Ensemble	3 514	1 955	721	1 353	1 928	9 471

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

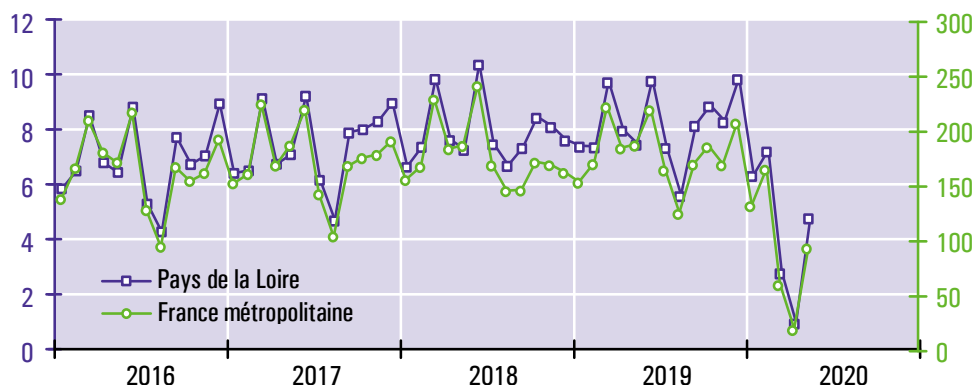
En mai 2020, 4 817 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 35,6 % par rapport à mai 2019, nettement moins importante que celle observée en France métropolitaine (-49,5 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont régressé de 16,5 % dans la région et de 19,1 % dans l'Hexagone.

La baisse des immatriculations est un effet de l'interdiction de déplacement imposée du 17 mars au 10 mai à l'ensemble de la population française afin de limiter la propagation du coronavirus. Le confinement des ménages à leur domicile et la fermeture des concessions automobiles avaient précédemment entraîné un effondrement des ventes de voitures neuves dans la région (-71 % en mars et -88 % en avril).

Au cours des trois derniers mois, la chute des immatriculations s'est élevée à 66 % par rapport à la même période de 2019. Le recul a été du même niveau en France métropolitaine (-70 %).

Le doublement de la part des motorisations alternatives aux énergies fossiles depuis le début de l'année (cf. graphique ci-contre) est dû au renforcement du malus pour l'achat des voitures les plus polluantes. Il s'explique également par l'application au 1^{er} janvier d'objectifs européens de réduction des émissions de CO₂ qui ont conduit les constructeurs à promouvoir leurs modèles hybrides et électriques. Le plan gouvernemental en faveur des constructeurs français et des véhicules propres, annoncé le 26 mai dernier, devrait renforcer cette tendance.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

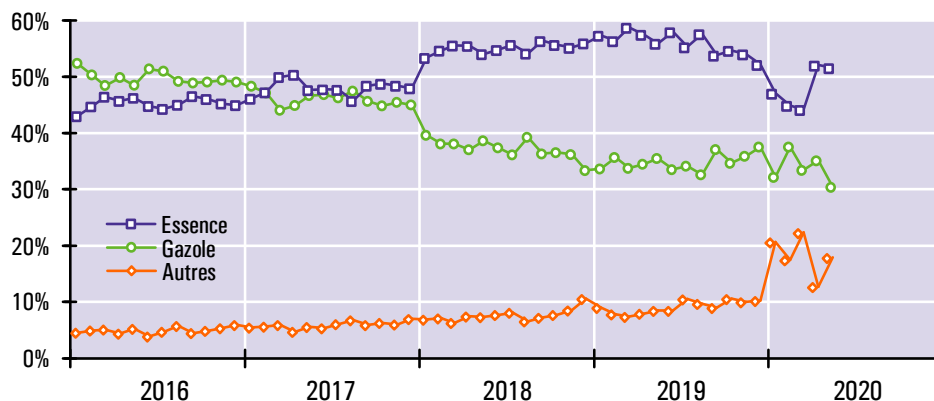
	Mai 2020			Juin 2019 à mai 2020		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	1 839	38 %	- 37 %	31 172	39 %	- 15 %
Maine-et-Loire (49)	1 025	21 %	- 30 %	16 008	20 %	- 16 %
Mayenne (53)	316	7 %	- 36 %	5 133	6 %	- 21 %
Sarthe (72)	741	15 %	- 34 %	12 154	15 %	- 18 %
Vendée (85)	896	19 %	- 39 %	15 809	20 %	- 17 %
Essence	2 487	52 %	- 41 %	42 408	53 %	- 22 %
Gazole	1 465	30 %	- 45 %	27 982	35 %	- 18 %
Hybride	629	13 %	+ 28 %	6 671	8 %	+ 10 %
Électricité	236	5 %	+ 65 %	2 924	4 %	+ 71 %
Autres motorisations	0	0 %		291	0 %	+ 1064 %
Personnes morales	2 046	42 %	- 42 %	39 963	50 %	- 5 %
Personnes physiques	2 771	58 %	- 30 %	40 313	50 %	- 26 %
Ensemble	4 817	100 %	- 36 %	80 276	100 %	- 17 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mai 2020 et celles de mai 2019

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

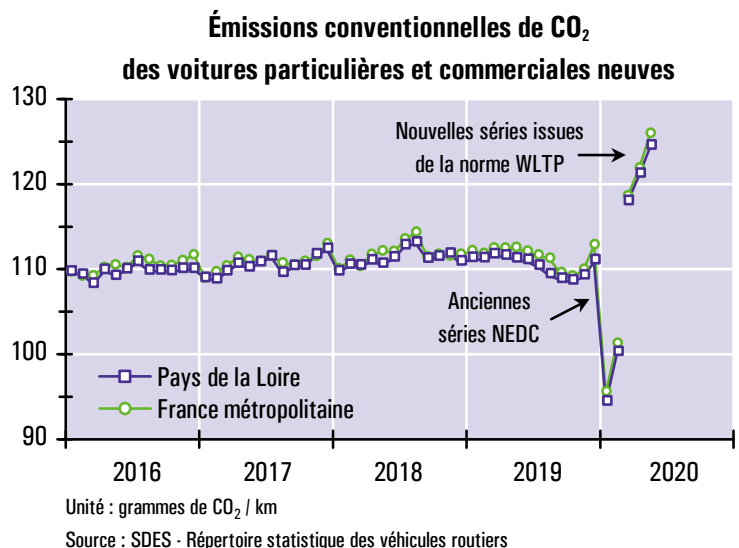
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mai 2020 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 124,3 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en février 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions en janvier et en février 2020 s'explique par l'entrée en vigueur d'un règlement européen, qui « fixe l'objectif, applicable à partir de 2020 au parc de voitures neuves, de 95 grammes de CO₂/km de niveau moyen d'émissions » sur l'année civile.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

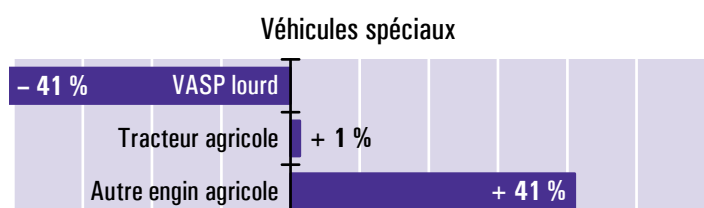
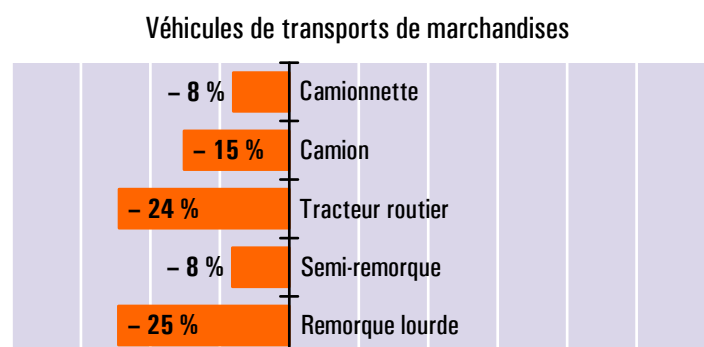
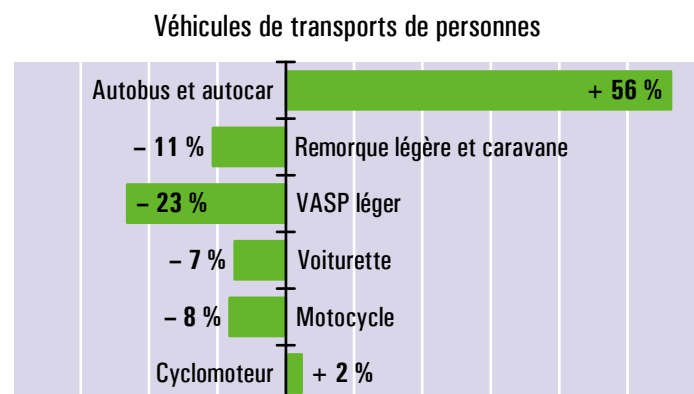
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de mars à mai ont été nettement inférieures à celles de la même période de 2019, de -36 % pour les cyclomoteurs à -74 % pour les autobus et autocars. Sur un an, ce dernier segment demeure en forte croissance (+56 %) car le niveau des ventes avait été très important lors des mois ayant précédé le confinement.

De mars à mai, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont diminué de 56 % par rapport à la même période de 2019. Le marché a subi la mise en sommeil du négoce de poids lourds et le contrecoup des ventes record du premier semestre de 2019 dues à l'arrivée du nouveau chronotachygraphe. En cumul annuel, les ventes sont en recul de 10,3 %.

Le machinisme agricole est le segment qui a été le moins touché par le confinement de la population, l'agrofourniture ayant fait partie des commerces autorisés à rester ouverts sous dérogations. Les ventes de tracteurs sont ainsi restées stables en cumul annuel. Celles des autres engins ont augmenté de 41 % en raison d'un changement de la réglementation.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juin 2019 à mai 2020) et celles des mêmes mois un an auparavant (juin 2018 à mai 2019)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).